



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe
bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

**Projet de règlement P-03-044 modifiant le plan d'urbanisme
afin d'y incorporer un document complémentaire**

Rencontre préparatoire aux audiences de la semaine du 12 mai 2003

Date : 7 mai 2003
Heure : 9h30 à 11h30
Lieu : OCPM
1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

De la Ville de Montréal (Service du développement économique et urbain (SDÉU))

M. Gilles Galipeau
Mme Claire Morissette
M. Martin Éthier

Des arrondissements

Mme Marie-Claude Besner
Mme Stéphanie Turcotte
Mme Sylvie Lalonde
Mme Marie-France Frigon
Mme Edwige Noza
M. Jean Massé
Mme Linda Daoust
Mme Danielle Trignac
Mme Francine Leclerc
M. Michel Lévesque
Mme Joanne Poirier
Mme Caroline Fisette
M. Denis Chabot
Mme Lana Cardinal

Arrondissement

Sud-Ouest
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
Villeray/St-Michel/Parc Extension
Villeray/St-Michel/Parc Extension
Villeray/St-Michel/Parc Extension
Villeray/St-Michel/Parc Extension
Anjou
Westmount
Sud-Ouest
Beaconsfield/Baie D'Urfé
Beaconsfield/Baie D'Urfé

De l'OCPM

M. Jean Paré	commissaire
M. Yves Archambault	commissaire
M. Joshua Wolfe	commissaire
M. Jean-François Viau	président
M. Alain Cardinal	secrétaire-général
M. Luc Doray	directeur des services administratifs
M. Pierre Lizotte	analyste
Mme Sophie Hamel-Dufour	analyste
M. Rémi Manesse	analyste



La rencontre est présidée par M. Jean Paré et M. Pierre Lizotte agit comme rapporteur.

1- Présentation des commissaires et des participants

M. Paré présente aux participants, les deux autres commissaires siégeant sur cette commission et invite chacun des participants à se présenter lors d'un rapide tour de table.

Les arrondissements convoqués sont ceux où se tiendront les audiences publiques de la semaine du 12 mai. Les arrondissements suivants ont été représentés à cette réunion :

- Anjou
- Beaconsfield/Baie D'Urfé
- Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
- Sud-Ouest
- Villeray/St-Michel/Parc Extension
- Westmount

L'arrondissement de Pointe-Claire n'est pas représenté.

2- Objet de la réunion et ordre du jour proposé

La rencontre préparatoire a pour objets :

- la préparation des audiences qui se tiendront la semaine suivante dans chacun de ces arrondissements
- une revue des enjeux que soulèverait, éventuellement, le document complémentaire dans chacun de ces arrondissements

3- Objet de la consultation publique

Le document complémentaire, qui fait l'objet de la consultation publique, est prévu dans la charte de la ville de Montréal et dans la loi. Il s'agit d'un document technique qui implique, pour les arrondissements, l'obligation d'ajuster leur réglementation dans les 90 jours suivant son entrée en vigueur.

La consultation publique dans les arrondissements vise à permettre aux citoyens de cerner les conséquences concrètes du document complémentaire sur leur arrondissement. Les possibles modifications aux règlements de l'arrondissement peuvent donc être abordées lors de cette consultation. M. Paré demande au Service de développement économique et urbain de prévoir, dans sa présentation, l'énoncé des répercussions du document complémentaire sur chacun des arrondissements.

La consultation publique est l'occasion de recueillir les points de vue, les commentaires et les attentes des citoyens. Même les questions des citoyens qui ne concernent pas directement le document complémentaire peuvent s'avérer utiles pour alimenter les réflexions et les actions futures, au niveau local.



Outre les séances en arrondissement, il y aura en juin des plénières pour les secteurs Est, Ouest et Centre de la ville. Celles-ci seront l'occasion pour des citoyens ou des groupes d'intérêt de présenter un mémoire eu égard au document complémentaire.

Tous les documents reçus ou produits dans le cadre de ces audiences seront accessibles sur le site internet de l'OCPM.

L'Office mettra à la disposition des citoyens, à chaque audience, un document sur :

- le mandat de l'office
- le déroulement des séances
- le code de déontologie des commissaires
- le dépôt des mémoires

4- Séance de consultation publique

Les analystes qui travaillent avec les commissaires, sont :

- M. Pierre Lizotte qui accompagne M. Wolfe
- Mme Sophie Hamel-Dufour qui accompagne M. Archambault
- M. Rémi Manesse qui accompagne M. Paré

Les noms des portes parole et secrétaires d'arrondissement sont validés et les corrections requises sont notées.

Le calendrier des séances de la semaine du 12 est le suivant :

Date	Arrondissement	Commissaire/ Analyste
12	Anjou	Jean Paré/Rémi Manesse
	Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est	Yves Archambault/Sophie Hamel-Dufour
	Westmount	Joshua Wolfe/Pierre Lizotte
13	Beaconsfield	Yves Archambault/Sophie Hamel-Dufour
	Pointe-Claire	Joshua Wolfe/Pierre Lizotte
	Villeray/St-Michel/Parc Extension	Jean Paré/Rémi Manesse
15	Sud-Ouest	Jean Paré/Rémi Manesse

La séance en arrondissement comportera deux parties.

La première partie comporte:

- Le discours d'ouverture du président de la séance,
- La présentation du document complémentaire par le SDÉU à l'aide d'un power point et les questions des citoyens.

La seconde partie est consacrée à recevoir les commentaires et opinions des citoyens

Outre le déroulement normal des séances, les points suivants sont précisés :

- L'arrondissement ne fait pas de présentation en réponse à celle du Service de développement économique et urbain. Les précisions quant aux impacts du document complémentaire sur la réglementation d'arrondissement peuvent être fournies à l'occasion des réponses aux questions qui leur seront adressées.
- Dans sa présentation le SDÉU précisera pour chaque thème, le cas échéant, la nature des changements découlant du document complémentaire pour l'arrondissement. Un tableau synthèse des impacts du document complémentaire pour chacun des arrondissements est disponible sur le site de l'OCPM.
- La présentation power point du SDÉU est uniforme pour tous les arrondissements, sauf pour les cartes locales qui changent selon l'arrondissement visité.
- Les élus présents sont considérés comme citoyens et sont donc sujets aux mêmes règles de participation;
- Lors de la période de commentaires et d'opinions, les fonctionnaires se retirent des tables à l'avant.
- Les rapports ou mémoires que les citoyens souhaitent déposer lors de la séance sont remis à l'analyste.
- En autant que l'arrondissement dispose des équipements, l'enregistrement des séances serait apprécié.
- Il est suggéré au Service de développement économique et urbain de préparer une diapositive qui contiendrait la liste des 7 thèmes du document complémentaire. Cela permettrait aux citoyens de s'y référer en préambule à leur questions ou commentaires.

M. Paré précise les règles eu égard à l'usage du français et de l'anglais, notamment dans les arrondissements bilingues :

Règle 1 : Tout citoyen peut s'adresser au président de la séance dans l'une ou l'autre des langues officielles et les réponses respecteront son choix linguistique. Cela s'applique à tous les arrondissements.

Règle 2 : Dans tous les arrondissements, la présentation power point du Service de développement économique et urbain se fera en français. Cela dit, dans le cas des arrondissements bilingues, il appartient au président de séance d'évaluer les ajustements requis. Deux possibilités se présentent :

- 1- Le SDÉU fait un bref résumé en anglais de sa présentation à la fin de celle-ci.



2- Le SDÉU résume brièvement son propos en anglais après chaque diapositive.

Dans les arrondissements bilingues, les réponses aux questions peuvent être, au besoin, formulées dans les deux langues.

M. Paré demande au SDÉU d'être prêt à faire face à toutes les situations qui pourraient se présenter. Chaque président de séance fera le point avec les représentants du SDÉU en début de chaque séance.

5- Impact du document complémentaire dans chacun des arrondissements

M. Paré invite les représentants des arrondissements à faire état de leurs perceptions en termes du nombre de participants attendu (personnes ou groupes) et des enjeux ou questions susceptibles d'être soulevés eu égard au document complémentaire.

Les commissaires notent l'information pour les arrondissements dont ils présideront les séances.

On vérifie auprès des arrondissements si l'avis a été publié dans les journaux locaux. La réponse est positive.

6- Levée de la rencontre